



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 4 juillet 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 27 juin 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h00.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLÉE, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : M. Salih KURT, M. Stéphane LESCURE, M. Bruno DIRAND, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Noël PERROT, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Patricia LIME VIEILLE.

Secrétaire de séance : M. Bernard LAPOIRE

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : S. LESCURE/P. BENOIT ; B. DIRAND/D. GUILLEUX ; N. PERROT/C. LOMBARD ; E. GIRAUD/M. COLLETTE ; D. DUMONT/R. LORIN CART-GRANDJEAN.

Budget principal – Décision modificative n°8 – Budget investissement des écoles

Lors du vote du budget primitif, le Conseil Municipal alloue chaque année un budget de dépenses d'investissement au bénéfice de chaque école pour un montant total de 10 000 €.

Ces dépenses concernent principalement l'acquisition de matériels bureautiques, d'équipements de sport, de jeux ou multimédias notamment.

Il s'avère qu'en amont de la construction budgétaire 2024, toutes les écoles n'avaient pas transmis leurs projets de dépense d'investissement en temps opportun.

Par conséquent, il convient à présent d'inscrire la somme de 10 000 € au budget 2024, répartie au prorata du nombre d'élèves par école, de la manière suivante :

	Ecole primaire St Exupéry	Ecole primaire Lavoisier	Maternelle Lavoisier	Maternelle Monnet	TOTAL
Nombre d'élèves	247	115	97	100	559
Budget alloué 2024 au prorata du nb d'élève	4400	2000	1800	1800	10000

Il est proposé de prendre les crédits nécessaires sur l'excédent du budget primitif, conformément à l'annexe ci-jointe.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°8.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
09/07/2024

Pour extrait conforme
Le Maire,
Sylvie LE HIR

